

concitoyens aller et venir sur les quais de la Saône, et dans les rues voisines. Ils entendent le brouaha de la cité; n'en voilà-t-il pas assez pour provoquer des impressions irritantes, propres à augmenter et à entretenir le délire?

On a fait disparaître de l'Antiquaille d'anciens cachots qui avaient été creusés dans l'épaisseur des fondations de la construction romaine. On a construit pour les femmes une demi-rotonde, qui d'abord n'avait qu'un rez-de-chaussée sur lequel on a élevé un étage. Un corridor règne au centre de la rotonde, et sur ce corridor s'ouvrent les cellules, en face desquelles est une baie grillée qui permet à la vue de s'étendre jusque sur la ville. Dans chaque cellule et dans un des angles opposés à la porte, on a scellé à fleur du carreau une pierre qui ressemble assez bien à un quart de cercle, ayant un pied de diamètre. Cette pierre est creusée de deux pouces environ, et sert de latrines dont les matières s'échappent par un trou pratiqué dans le mur, là où est scellé l'angle de la pierre, pour tomber sur un terrain ouvert qui est au-dessous et en dehors de la rotonde. Cette disposition semi-circulaire est sans doute très élégante, mais elle a de fâcheux inconvénients. Pas une cellule n'est d'équerre; la surveillance du corridor est difficile, et ne peut se faire d'un coup-d'œil. Dans la cour il y a une fontaine; de cette cour on monte à des dortoirs qui sont à droite et à gauche d'une cour sur laquelle on se propose d'élever un bâtiment à plusieurs étages. Plus tard on a construit le quartier des hommes; ce quartier offre une longue suite de cellules

au rez-de-chaussée, dont les portes s'ouvrent sur une cour étroite dominée par de grands bâtimens et dont les croisées donnent, comme celles des femmes, sur la ville de Lyon. Ce sont les habitations des furieux. Les bâtimens de l'ancien couvent ont été disposés, le rez-de-chaussée en salles communes, réfectoires, salles de réunion et de travail, et les étages supérieurs en dortoirs pour les aliénés tranquilles. Dans ce même établissement de l'Antiquaille, mais dans un bâtiment séparé, on reçoit les malades des deux sexes, atteints de maladies cutanées et syphilitiques. On y admet aussi quelques pensionnaires infirmes et incurables. La population de tout l'établissement est de 600 individus, dont 300 environ sont aliénés.

Il y avait, en 1821, au mois de juin, 185 aliénés, savoir : 60 hommes et 125 femmes. En 1822, 235; 94 hommes et 141 femmes. En décembre 1829, 236; 94 hommes, 142 femmes. En 1836, 291; 122 hommes, 169 femmes.

Le conseil d'administration des hospices civils de Lyon administre cet établissement, qui est desservi par des sœurs soumises à la règle des religieuses de l'hôpital général. Des servans vêtus de noir, appelés *frères de l'Antiquaille*, soignent les hommes. J'ignore s'ils appartiennent à la même congrégation qui dessert l'Hôtel-Dieu. Ils ont sous leurs ordres des hommes de peine. Un aumônier et un sous-aumônier sont attachés à l'établissement.

Un directeur, un économiste, dirigent l'administration intérieure. Un médecin adjoint, un chirurgien, un phar-

macien, deux élèves en chirurgie, sont chargés du service médical sous la direction d'un médecin en chef. M. le docteur Martin jeune a été long-temps le médecin de cette maison, et il a le premier introduit en France la machine rotatoire de Darwin, à laquelle il a renoncé plus tard. En 1835, le docteur R. Pasquier¹ a rendu compte du service dont il fut chargé au 1^{er} juin 1821. Le docteur Bottex, qui a remplacé M. Pasquier depuis quelques années, fait des leçons cliniques sur les maladies mentales. Ces trois médecins ont, par leur zèle, singulièrement secondé les vues bienfaisantes de l'administration de Lyon en faveur des aliénés confiés à sa sollicitude.

Les malades se lèvent à six heures en été, à sept heures en hiver.

A huit heures du matin : distribution d'une portion de pain et de fromage.

A midi : soupe, viande, quatre onces pour les pensionnaires, deux onces pour les indigens, pain.

A quatre heures : légumes, fruits crus ou cuits, nouvelle portion de pain. Chaque malade reçoit une livre et demie de pain par jour. Quatre fois l'année la portion des mets est double.

Lorsque les parens d'un aliéné réclament l'admission d'un malade, l'économe leur envoie un imprimé à marge, contenant plusieurs questions sur les diverses

¹ *Essai sur les distributions et le mode d'organisation, d'après un système physiologique d'un hôpital d'aliénés pour quatre à cinq cents malades.* Lyon, 1835; in-8, avec un plan.

circonstances qui peuvent faire connaître les causes et la nature de la folie. Les réponses doivent être mises à côté des questions. Cette sage mesure devrait être ordonnée pour toutes les maisons d'aliénés.

Saumur. — L'établissement le plus singulier qui existe en France et même en Europe est, sans contredit, l'hospice de la Providence de Saumur, destiné à recevoir des vieillards, des enfans, des épileptiques, des aliénés, etc. Cet hospice est situé à l'est de la ville de Saumur, à l'extrémité du faubourg de Fénet, séparé de la Loire par la grande route. Il est bâti au pied et sur les flancs d'un coteau qui a 50 mètres de hauteur, qui longe la Loire et qui circonscrit la ville au nord. Les habitations de cet hospice se divisent en deux sections bien distinctes : 1^o les bâtimens servant autrefois de maison aux Pères de l'Oratoire; 2^o les *caves*.

L'ancienne maison des pères de l'Oratoire, bâtie au pied du coteau, forme un carré sur les trois côtés duquel s'élèvent de beaux bâtimens à trois étages. Là sont réunis les services généraux, les dortoirs, les salles communes, les infirmeries pour les vieillards et les infirmes, l'habitation des sœurs et la chapelle. On y a ménagé six chambres pour des aliénés qui paient une forte pension. Il existe un vaste jardin à l'est de ce bâtiment; après avoir traversé ce jardin, on arrive à un large escalier creusé dans le roc sur la pente du coteau. Cet escalier se termine par une rampe taillée sur les flancs du rocher; cette rampe est de 3 à 4 mètres de largeur et 100 mètres environ de longueur, elle est bornée au nord par une rangée de hêtres, au sud par le rocher taillé à pic; dans toute son étendue,

d'où l'on jouit d'une vue magnifique et très variée, on a creusé dans le roc un grand nombre de petites cellules ou loges plus ou moins profondes fermées par des portes pleines ou à clairvoies. Quelques-unes de ces loges sont assez profondes pour recevoir plusieurs lits, dont la couchette n'est quelquefois que la roche elle-même. Dans ces cellules habitent des maniaques, des aliénés paisibles, et quelques vieillards pensionnaires. A droite de l'escalier, on trouve une cour de laquelle on se rend aux *caves*. Au fond et à gauche de cette cour, fermée par une muraille, est une *cave* creusée dans le rocher, large de 8 mètres, longue de 80 et haute de 5. A l'entrée, on voit un vestibule avec une grande cheminée également taillés dans le roc, où les femmes qui habitent la *cave* s'occupent à broyer le chanvre ou à tricoter; à côté, on a creusé une chambre pour la religieuse chargée de la surveillance. Au milieu de cette *cave*, on a fait un soupirail circulaire qui perce la roche et prend le jour au milieu du bois qui couronne le coteau. Ce soupirail était fermé en hiver par une natte de paille qu'on soulève une ou deux fois par jour pour renouveler l'air : on l'enlève pendant l'été.

Depuis ma première visite, ce soupirail a été couvert par une lanterne. On rencontre aussi, au milieu de cette *cave*, un puits peu profond qui communique dans une *cave* inférieure à celle que je viens de décrire. Cette *cave* est meublée de trois rangs de lits occupés par plus de soixante femmes imbécilles, en démence, épileptiques ou paralytiques.

A côté de cette première *cave* s'en trouvent plusieurs

autres plus petites, où demeurent des folles et des épileptiques qui ont besoin d'être plus isolées. A droite encore, on a creusé une seconde grande *cave* plus profonde : des décombres, on a construit deux petits pavillons ayant chacun quatre à cinq cellules et une petite cour soutenue par un mur incliné d'une grande épaisseur dont la base repose sur le roc, et dont le faite est surmonté d'une clairvoie. Il existe enfin encore une troisième *cave* semblable aux précédentes. Au premier aspect, on serait tenté de croire que de pareilles demeures sont malsaines; cependant ces cellules et ces caves sont parfaitement sèches. Quoique recevant peu de lumière, et quoique l'air y soit peu renouvelé, les maladies graves sont rares dans cet hospice, la mortalité n'y est pas plus considérable qu'ailleurs. L'air vif qu'on respire dans ce lieu, le spectacle d'une belle campagne arrosée par la Loire, l'abri et la fraîcheur que procurent les arbres qui ombragent ce coteau, le bon régime, la grande propreté, concourent à rendre salubres ces pittoresques habitations. Deux fois la semaine les malades changent de linge, les draps sont renouvelés tous les mois; on donne des alimens gras deux jours la semaine. Un médecin visite l'établissement, des religieuses le dirigent, l'administration des hôpitaux de Saumur le surveille. Le docteur Gaulay est chargé du service médical, et s'en acquitte avec autant de savoir que de zèle.

Il y a habituellement 300 habitans dans la maison de la Providence; sur ce nombre 70 à 80 aliénés des deux sexes; plusieurs sont pensionnaires et étrangers au

département. Les prix de pension varient de 200 à 300, 500 francs et plus.

En entrant dans ces demeures tristes et sombres, on est saisi d'une odeur pénétrante, c'est celle du chanvre. Les paillasses et les couchettes des malades qui déchirent et qui salissent sont garnis avec les tiges du chanvre. Cette literie, ce séjour dans des creux de rocher qui paraissent si singuliers aux étrangers, ne le sont point dans un pays où les habitans font usage des tiges de chanvre pour leur couchette, et où les vigneronns ont creusé, sur les flancs du coteau qui borde la Loire, des habitations qui n'entraînent aucun inconvénient pour leur santé.

Angers. — Les autres aliénés du département de Maine-et-Loire sont reçus à Angers dans plusieurs établissemens : au château, à la Maison des Pénitentes, à l'hospice où ils ne peuvent être admis qu'avec un certificat d'incurabilité, à l'Hôtel-Dieu, il y a cinq cellules et un cabinet de bain avec un appareil de douche pour le traitement de ces malades. En 1835, les aliénés, renfermés dans le château de Saumur, ont été transférés dans le bel établissement de Nantes. Plusieurs honorables habitans d'Angers, parmi lesquels trois médecins, ont formé le projet de fonder un établissement d'aliénés dans un ancien couvent. Il est certain que ce département, plus que tout autre, réunissant un grand nombre d'aliénés, soit à Saumur, soit à Angers, soit à Baugé, semble réclamer une institution spéciale pour les aliénés, à moins qu'on ne préfère, par économie, envoyer ces malheureux à Nantes et au Mans, qui ont de beaux et de bons établissemens.

Saint-Venant. — Les Charitains, appelés frères Bonfils, possédaient à Saint-Venant, petite place forte de l'Artois, sur la frontière de Flandre, une maison de correction où l'on recevait des aliénés. Cette maison, convertie après la révolution en dépôt de mendicité, fut destinée par M. Siméon, préfet du département du Pas-de-Calais, à recevoir les aliénés de ce département; de nombreux agrandissemens et d'utiles améliorations furent faits aux bâtimens, et, en 1824, M. Siméon lui donna un règlement. C'est le premier règlement qui ait été imprimé de nos jours pour un établissement d'aliénés; depuis lors, les aliénés ne furent plus reçus à Arras, où ils étaient confondus avec les prisonniers.

Dans le département du Nord, les aliénés sont admis dans deux maisons, l'une à Lille pour les femmes, l'autre à Armentières pour les hommes. Ces deux maisons, ainsi que celle de Saint-Venant, appartenaient aux frères Bonfils; elles sont bâties sur le même plan. Celle d'Armentières était terminée, tandis que celles de Saint-Venant et de Lille ne l'étaient qu'en partie à l'époque de la révolution. Cette construction ressemble assez bien à Bedlam et à Saint-Luc de Londres, mais dans des proportions infiniment plus petites et avec beaucoup moins de luxe.

Armentières. — La maison d'Armentières forme un carré long bâti sur les quatre côtés : l'un des côtés, celui par lequel on entre, et qui longe la rue d'Armentières, servait de couvent aux frères, avec sa chapelle, son cloître, etc. Il sert aujourd'hui au logement du directeur économiste, aux salles communes, au réfectoire des aliénés tran-

quilles et convalescens, aux offices générales de la maison : lingerie, magasin, cuisine, etc., etc. Le côté du carré, opposé à celui-ci et le côté droit ont deux étages et un souterrain. On descend à ce souterrain par dix marches; il se compose d'un corridor d'un mètre et demi de largeur, éclairé par des soupiraux qui s'éclairent sur la cour. Le long du corridor et du côté des soupiraux, on a pratiqué au plancher inférieur un caniveau pour recevoir l'urine et l'eau répandues dans les cellules ou dans le corridor. Les loges s'ouvrent sur ce corridor; elles ont une porte pleine avec un guichet, une grosse serrure et des verrous. A côté de la porte se trouve une ouverture haute de 30 pouces et large de 18. Cette ouverture est armée de cinq barreaux de fer, dont un est légèrement coudé pour laisser passer une bouteille ou un paquet. Audessous de la traverse inférieure qui supporte les barreaux, il existe un espace de 5 pouces de hauteur et de la largeur de la croisée; par cette ouverture on introduit les alimens dans la cellule. Cette double ouverture est fermée par un volet en bois maintenu par un verrou. La loge est meublée d'un banc scellé et d'une couchette posée en travers contre le mur qui fait face à la porte; la couchette est scellée par ses deux extrémités aux deux murs latéraux de la loge. Les loges ont 6 pieds 6 pouces de largeur, 7 pieds de longueur, 8 pieds de hauteur, elles sont voûtées. Les deux étages supérieurs de ce corps de bâtiment, où l'on monte par des escaliers voûtés, ont la même disposition, savoir : un corridor éclairé par de petites croisées à hauteur d'appui, ayant la vue sur la cour, sur lequel s'ouvrent les

portes, les croisées des cellules, en tout semblables à celles que je viens de décrire. Le côté droit offre les mêmes dispositions. Le quatrième côté est distribué en chambres, appartemens et salles communes pour les pensionnaires.

L'espace circonscrit par ces quatre côtés est divisé en trois parties : l'une sert de cour aux furieux et aux malades agités qui logent dans la portion du bâtiment que j'ai décrite, et est fermée par un mur parallèle à ce même bâtiment; le reste de l'espace est divisé dans sa longueur par un couloir couvert percé à droite et à gauche de plusieurs ouvertures, partant de cette cour et se terminant au bâtiment où est la cuisine. Ce couloir sert de communication entre le quartier des furieux et celui où sont réunis les services généraux; il sert aussi à inspecter ce qui se passe dans les deux cours latérales.

Caen. — Les aliénés à Caen étaient, il y a vingt ans, dans un état déplorable; on se souvient encore dans cette ville de ce qu'on appelait jadis la tour d'Hautcourt ou la Tour des Fous, qui existait en 1783, près du lieu où l'on a bâti le palais de justice. Cette tour avait deux étages, les furieux étaient enchaînés dans les cachots du rez-de-chaussée, les autres étaient exposés aux brutales railleries et aux provocations des passans. Ces malheureux furent transférés à la prison de Beaulieu, confondus avec des prisonniers, et renfermés dans des cachots souterrains lorsqu'ils étaient furieux. La maison du Bon-Sauveur, dont la fondation remonte vers 1720, n'a pris quelque extension qu'en 1805. Les religieuses du Bon-

Sauveur, qui avaient été dispersées par la révolution, s'étaient réunies de nouveau, achetèrent l'ancien couvent des capucins, et s'y établirent définitivement en 1804. M. Montlivault, préfet du Calvados, détermina le conseil général à accorder des fonds aux religieuses pour l'agrandissement des bâtimens, et décida, en 1818, que les aliénés du département seraient confiés aux dames du Bon-Sauveur; cet établissement s'accrut, dès lors, rapidement; les hommes aliénés y furent admis pour la première fois et un local spécial leur fut affecté. Les aliénés de ce département doivent une reconnaissance éternelle à M. l'abbé Jamet, supérieur des religieuses, qui, a été le créateur de ce vaste et bel établissement.

La portion de la maison du Bon-Sauveur, consacrée aux aliénés, est divisée en deux sections: l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. La section des hommes se compose de deux corps de bâtimens: le plus considérable, destiné aux aliénés paisibles, est précédé d'une grande enceinte plantée de tilleuls; des arcades soutenant les ailes du bâtiment offrent une promenade agréable pendant les chaleurs de l'été et pendant les jours pluvieux. La seconde section est exclusivement destinée aux idiots, aux aliénés en démence et aux épileptiques. L'on a bâti pour les aliénés furieux un troisième quartier qui a aussi un jardin. La division des femmes se compose d'un immense bâtiment qui se développe sur une ligne de cent toises et qui est élevé de trois étages. Le jardin qui longe ce bâtiment est divisé en quatre parties servant d'autant

de promenoirs isolés pour chaque variété de folie. Derrière toute la longueur de ce bâtiment règnent des cours destinées au service de chaque division, dans l'une desquelles se trouve un grand bassin d'eau courante. Ce vaste bâtiment offre au rez-de-chaussée, une large galerie soutenue par des piliers qui portent les étages supérieurs, sur laquelle s'ouvrent des cellules. Ces cellules ont une porte pleine, qui donne sur la galerie; au bas de cette porte, on a pratiqué une échancrure de quatre à cinq pouces, pour servir sans doute de moyen de ventilation; cette ouverture a de fâcheux inconvéniens. En face de cette porte, il en est une seconde qui s'ouvre sur la cour de service, et par laquelle les serviteurs entrent dans les cellules pour les nettoyer ou pour faire les lits; ces cellules sont généralement trop sombres. Plusieurs couchettes de ces cellules sont entourées d'une clairvoie, afin d'empêcher les malades de quitter leurs lits. Les deux étages supérieurs offrent chacun un immense corridor qui règne sur toute la longueur du bâtiment. Ce corridor s'éclaire par des croisées qui s'ouvrent sur les jardins, et est divisé, par des claires-voies, en quatre sections. Sur ce vaste corridor s'ouvrent des chambres de différentes grandeurs, éclairées par des croisées qui permettent à la vue de s'étendre au loin dans la campagne. Les portes de ces chambres n'offrent rien de pénible à la vue. Les croisées sont grillées avec un treillage en fer. Les habitations sont grandes, planchéiées, quelques-unes ont un cabinet pour un domestique, et quelques autres forment un appartement; plusieurs ont des lits entourés de barreaux de bois en

forme de cage, quelquefois la même cellule a trois couchettes, placées en travers bout à bout contre le mur, ayant une claire-voie qui les sépare du reste de la chambre.

Dans chaque section se trouvent une salle de bains et de douches, des salles de réunion pour les repas et le travail. Les hommes ont un billard. Une chapelle occupe le centre de l'établissement, et les hommes peuvent y assister aux cérémonies religieuses, séparés entièrement des femmes. L'établissement est pourvu d'une bibliothèque. Les malades peuvent se livrer à la culture du jardin, à la promenade même extérieure. Des religieuses de la congrégation du Bon-Sauveur administrent la maison, elles sont chargées du soin des aliénés; ces dames sont secondées par des domestiques pour le service des hommes. Le docteur Trouvé, qui est mort en 1837, a long-temps été le médecin de cet établissement. Il était depuis quelques années secondé par le docteur Vastel, qui a déjà fait un ample recueil d'observations sur les aliénés. Ce médecin, si instruit, si dévoué à ses malades, a publié une statistique de la maison du Bon-Sauveur¹. Au 1^{er} janvier 1829, il y avait, au Bon-Sauveur, 251 aliénés; pendant cette année et la suivante, il y a eu 74 admissions; sur ce nombre total de 325, on comptait 146 hommes et 179 femmes. Au 1^{er} juillet 1833, on comptait 300 aliénés; il est entré 122 malades jusqu'au 1^{er} janvier 1835, total : 422, 199 hommes et 223 femmes.

¹ *Annales d'Hygiène publique et de Médecine légale*, Paris, 1832; tom. VIII, p. 223 et suiv.

Cet établissement est remarquable par son étendue et par sa bonne tenue. Il est fâcheux que, possédant un si vaste terrain, les bâtimens aient autant d'étages. Je lui reprocherai encore d'avoir conservé des couchettes à clairvoies. Si des études plus médicales présidaient à la direction de cet établissement, on aurait apprécié les inconvéniens d'un pareil moyen pour empêcher les aliénés de quitter leur lit. Une seule observation justifiera cette critique. Un malheureux aliéné croit qu'il y a dans la couchette des serpens, des crapauds et toutes sortes d'animaux malfaisans, il quitte son lit. N'y a-t-il pas barbarie à l'obliger d'y rester toute une nuit, convaincu qu'il est d'être entouré d'objets qui l'effraient, qui le terrifient, et qui lui font craindre la mort la plus horrible? Des nuits passées dans de pareilles angoisses ne sont-elles pas un obstacle invincible à la guérison? Ne vaut-il pas mille fois mieux qu'un aliéné, torturé par ses illusions, couche sur le plancher de sa cellule, surtout si les précautions sont prises pour le garantir du froid et de l'humidité? Je livre cette observation, à laquelle j'en pourrais ajouter beaucoup d'autres, aux méditations de M. l'abbé Jamet, auquel les aliénés du département du Calvados sont si redevables.

L'établissement du Bon-Sauveur n'est pas seulement une bonne maison d'aliénés, l'on y trouve encore plusieurs autres institutions qui sont du plus haut intérêt : le couvent des dames de Bon-Sauveur avec un noviciat considérable; un pensionnat de jeunes demoiselles; un pensionnat pour des sourds et muets des deux

sexes, qui reçoivent l'instruction d'après une méthode particulière à M. l'abbé Jamet. L'établissement se composait, au 1^{er} janvier 1835, d'après un rapport du directeur de ce vaste établissement, de 673 personnes, savoir :

Religieuses.	94
Novices.	40
Filles associées.	7
Prêtres.	6
Dames de chambre.	19
Demoiselles pour l'éducation.	32
Sourds et muets.	32
Sourdes et muettes.	40
Aliénés.	147
Femmes aliénées.	182
Domestiques, gens de peine.	74
Total.	<u>673</u>

Toulouse.— Les aliénés à Toulouse n'ont point été, comme on l'a imprimé, transférés des prisons dans l'hôpital de la Grave de cette ville; ce sont, au contraire, les prisonniers qui ont été retirés de cet hospice. Il y avait dans l'hospice de Toulouse, comme dans presque tous les hôpitaux généraux de France, un quartier de force où les épileptiques, les aliénés des deux sexes, les mauvais sujets, les filles publiques, les condamnés étaient enfermés; les aliénés furieux, les condamnés habitaient dans des cachots, sur des lits bâtis en maçonnerie, sur lesquels ils étaient enchaînés. Ce fut en 1819, que l'administration municipale obtint que les prisonniers de

cet hospice fussent envoyés dans la maison centrale de Eisses près Villeneuve d'Agen. L'administration des hôpitaux ordonna la destruction des cachots et fit construire de nouvelles habitations pour les aliénés. En 1826 et 1827, elle ajouta à ce quartier un ancien couvent de religieuses. On recula les murs de clôture de l'hospice, on construisit des cellules plus grandes et mieux disposées que celles qui existaient avant. Les cellules furent distribuées sur les côtés de quatre préaux et bâties au rez-de-chaussée. Dans de grands bâtimens à étages, on fit des salles de réunion, des réfectoires, et dans les étages supérieurs des dortoirs. On établit une salle de bains pour chaque sexe, avec des appareils de douches; enfin, M. le docteur Delaye, qui avait été mon élève à la Salpêtrière, et que je signalai à l'administration, fut nommé médecin de la division des aliénés de l'hospice de la Grave de Toulouse. Un élève en médecine fut attaché à ce service. Quelques-unes des sœurs de la charité qui desservent l'hospice furent spécialement chargées de la division des aliénés. Cette division laisse encore beaucoup à désirer; mais il y a eu tant de vieilles habitudes à déraciner, tant de préjugés à vaincre; ce qu'on a fait doit paraître si beau comparativement à ce qui existait autrefois, que je ne saurais m'appesantir sur les imperfections et même sur les vices de cette maison. Le zèle des religieuses qui prodiguent leurs soins aux malheureux qui l'habitent, la bonne volonté de l'administration du pays, font espérer que Toulouse, qui a tant de ressources pour les indigens et les malades, qui a élevé depuis quelques